



Demande JAF sans avocat

Par aixelam

Bonjour à toutes et tous.

Suite à mon déménagement pour me rapprocher du domicile de mon fils, je souhaite faire une requête auprès du JAF pour modifier le mode de garde et demander une résidence alternée.

Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat alors je souhaite me représenter en personne mais j'ai quelques points qui sont un peu flou, j'espère que vous saurez m'éclairer :

- La requête doit être envoyée au tribunal, dois je envoyer un double de ce document à mon ex?

- Avec la requête, faut-il joindre avis d'impôts, tableaux des revenus et charges etc ou ces pièces seront demandées dans un second temps?

Je pensais juste fournir un justificatif de domicile en plus de la copie du précédent jugement et de toutes les pièces d'état civil (CNI, livret de famille, actes de naissance de moi et mon fils).

Et si vous avez des conseils quels qu'ils soient à me donner je prends! :)

Par Indigo

Bonjour aixelam

Lorsque vous indiquez :

"Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat"

Ne pouvez-vous pas bénéficier de l'aide juridictionnelle ?

https://www.justifit.fr/b/guides/aide-juridictionnelle/#Quelles_sont_les_conditions_dobtention_de_laide_juridictionnelle

Pour répondre à vos interrogations :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11530>

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Regardez aussi la notice explicative...

[url=<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11530>]<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11530>[/url]

Par aixelam

@Indigo

Disons que si on ne regarde que mes revenus je ne peux bénéficier de l'aide mais j'ai tellement de crédits qu'il ne me reste pas grand chose dans les faits. Mais je vais refaire une simulation

@ESP

J'ai lu la notice et là où j'ai un doute c'est quand il est indiqué que "tous les documents doivent être fournis à l'adversaire". Je me demandais si le CERFA adressé au juge en faisait partie ou pas, puisque ce n'est indiqué que dans

la rubrique expliquant le déroulé de l'audience.

Par yapasdequoi

Bonjour
Le juge tient compte des revenus ET des charges.

Par aixelam

Oui mais pas l'aide juridictionnelle, ils ne regardent que les revenus.
Et pour le juge il n'est pas question de PA mais uniquement de résidence alternée.

Je ne sais pas...je vais peut être devoir quand même prendre un avocat car j'ai beaucoup de questions sur comment remplir la requête et ne trouve pas de réponse. Et comme mon ex refuse la résidence alternée de manière amiable, il sera plus difficile de plaider dans ce contexte conflictuel.

Je lui avait proposé d'essayer sur une durée de 6 mois par exemple pour voir si cela convenais à tout le monde et surtout au petit, juste un essai et on décide ensuite définitivement mais il ne veut pas.

...je referais un crédit de plus ou négocierais pour payer en plusieurs fois peut être...je ne sais pas trop ce que je dois faire.

Par yapasdequoi

Pensez aussi au dossier de surendettement si vous avez trop de crédits en cours.
Pour la résidence alternée, vous devrez quand même assumer les dépenses concernant l'enfant durant vos semaines, il va falloir prouver que votre budget le permet.

Par Indigo

Bonjour Aixelam,

Lorsque vous indiquez :

"Je ne sais pas...je vais peut être devoir quand même prendre un avocat car j'ai beaucoup de questions sur comment remplir la requête et ne trouve pas de réponse"

Il vous est possible de vous renseigner auprès d'un avocat gratuitement :

cf.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement,

Par aixelam

@yapasdequoi

Je l'assume déjà en grande partie puisque je l'ai le jeudi, les 1/3/4 ème week end (du vendredi au dimanche) et la moitié des vacances et que je finance ses activités, presque tous ses vêtements, le transport, etc.... Au quotidien je m'en sors à peu près à l'équilibre c'est juste que je n'ai pas d'épargne pour payer 1000?/1500? d'avocat d'un coup (enfin c'est l'ordre de prix que j' imagine sur la base du premier jugement, c'est peut être plus...)

@Indigo
C'est une bonne idée, je vais voir ce qu'il y a part chez moi.

Merci à tous en tout cas pour vos suggestions :)